

Enregistrer les vœux provisoires d'Orientation sur Téléservices orientation

Que vous soyez connecté avec un compte ATEN ou un compte EduConnect, l'interface suivant est identique

Vous devez ensuite sélectionner l'onglet « Orientation ».

Vous pouvez alors cocher une première intention d'orientation.

Il est également possible de saisir une deuxième intention d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

- 2de générale et technologique ou 2de STHR ?
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Intention 2

- 2de générale et technologique ou 2de STHR ?
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef

Pour la seconde professionnelle ou la 1re année de CAP, il faut préciser le statut: scolaire et/ou apprenti. Les deux choix peuvent être cochés.

N'oubliez pas de valider vos choix !

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

MODIFIER

Ce message confirme que vos demandes sont enregistrées.

Vous pouvez enfin modifier les intentions d'orientation

Jusqu'au 12 mars